

PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE du 14 novembre 2016

Le Président, après avoir observé que le quorum est largement atteint, ouvre la séance à 16.45. Il passe la parole à Jacques OSTIAN qui demande à Marie-Thérèse JORSIN de lire le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration du 19 octobre 2016.

« RAPPORT de GESTION.

- a) Pour mémoire, Jacques VIAL, rappelle que l'exercice comptable de SENTIERS 05 va du 1^{er} septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante. Les comptes sont donc arrêtés à cette date.
- b) A la demande de Marie-Thérèse JORSIN, il précise également que la licence fédérale se termine le 31 août. Toutefois, l'assurance qui y est attachée va jusqu'au 31 décembre suivant. Les programmes sont, quant à eux, établis par trimestre sur l'année civile.
- c) Pour ne pas grever d'entrée le budget du 1^{er} trimestre comptable, la décision provisoire a été prise, par le Bureau, le 6 septembre 2016, de n'effectuer des sorties que le jeudi afin de satisfaire le plus de monde possible.

Jacques OSTIAN fait remarquer que le coût global des reconnaissances est de :

- année 2014 = 450€
- année 2015 = 662€
- année 2016 = 1463, 60€ qui se décompose comme suit :
 - mardi= 95,75€
 - jeudi= 763,25€ pour une moyenne de 10,6 participants par sortie
 - dimanche= 605€ pour une moyenne de 4,6 participants par sortie.

Le bilan des séjours est positif comme le montre le tableau suivant :

- séjour raquettes (Nicole) à Névache du 8 au 12 février : 7 participants
- séjour raquettes (Jacqueline) à Brunissard les 3 et 4 mars : 7 participants
- le train des Pignes (Marie-Madeleine) du 4 au 6 mai : 10 participants
- 2 jours à l'Estrop (Christian) les 7 et 8 juillet : 13 participants
- 2 jours au Lautaret (Jacqueline) les 11 et 12 août : 10 participants et 4 invités
- 2 jours au Chambeyron (Chantal et Christian) les 25 et 26 août : 12 participants
- 2 jours au Mont-Thabor (Christian) les 8 et 9 septembre : 9 participants

Le Président tient à remercier les organisateurs pour leur dévouement.

D'autre part, nous étions 17 sur 200 participants à la Fête Départementale de la Raquette à Réallon le 23 janvier.

La rencontre franco-italienne a eu lieu le 4 septembre au Col de Chabaud avec toujours la même ambiance : nous étions 17 sur une cinquantaine de chaque pays soit le 1/3 du total !

« A la Fête Départementale de la Randonnée Pédestre organisée à ND de Bois-Vert le 25 juin par le club Champsaur-Valgaudemard, nous étions 13.



Sans oublier Rando Santé présidée par Jacques VIAL : 54 participants, 95,75€ de frais de reconnaissance de randonnée soit 1,57 par participant.

Claude PLANTAMP lance un appel pour les projets 2017 ; Jacqueline proposera des mini-séjours raquettes en janvier, février, mars (DVA et formation avec guide-formateur vivement conseillée : date à voir ainsi que possibilité d'achat avantageux ou de location). »

Marie-Thérèse JORSIN demande s'il y a des questions relatives à ce sujet.

Marie FREMONT déclare que récemment elle n'a pas obtenu la réduction avec notre licence FFRP chez Intersport. Jacques VIAL répond qu'au plan national, cette réduction n'est plus accordée à Intersport mais à Vertical depuis le 1^{er} septembre. Marie FREMONT demande pourquoi l'Assemblée Générale n'a pas eu lieu plus tôt. Jacques VIAL précise que les comptes sont arrêtés au 31 août et qu'ils doivent être contrôlés par les Commissaires ensuite, ce qui prend du temps ; mais il confirme que l'assurance qui est attachée à la licence court jusqu'au 31 décembre.

A une question de Pierre SOLEILLANT concernant l'explosion des frais de reconnaissances des randos, Jacques OSTIAN précise que le Bureau n'a pu la constater qu'à la présentation du bilan par le Trésorier et que l'impact sur le budget a impliqué la suspension provisoire des sorties du dimanche au 4^{ème} trimestre. Nous sommes confrontés-et le sommes toujours-au manque d'accompagnateurs pour une fréquentation très faible ces jours-là. Il ajoute que des mesures seront envisagées pour la réunion de préparation du prochain programme, afin de solutionner l'objet de ce litige et de ramener le calme à SENTIERS 05.

En l'absence d'autres questions, le rapport est soumis au vote : adopté à l'unanimité.
Il redonne la parole au Président pour le Rapport Moral.

RAPPORT MORAL.

A l'approche du 10^{ème} anniversaire de notre Association, vous le savez, je vous présente aujourd'hui mon dernier rapport moral puisque j'ai décidé de mettre un terme à mon mandat de Président, sans doute l'un des plus vieux du département. Mon mandat d'Administrateur est aussi à échéance et je vous annoncerai tout à l'heure les candidats au futur Conseil.

Mais le débat qui vient de se dérouler lors du rapport de gestion était nécessaire : il n'effacera pas les très nombreux moments de satisfaction que nous avons construits depuis la création de SENTIERS 05 **avec l'aide de nos Anciens à qui nous devons tout et sans qui nous ne serions pas là ce soir ; merci à ces pionniers !** Qu'ils soient aussi remerciés, tous nos accompagnateurs dont le dévouement est total, et notamment Christian et Jean-Pierre qui se sont très investis ces dernières années. Ces remerciements, je les adresse aussi aux 15 baliseurs officiels qui entretiennent tout au long de l'année nos sentiers GR, GRP et certains PR.

Car pour moi, et je l'ai toujours affirmé, une association ne vit que par l'unité et la convivialité entre ses membres. J'ai toujours privilégié non seulement tous les bénéfices que nous procurent les randonnées où nous pouvons nous retrouver avec leurs échanges sympathiques, mais aussi le caractère familial qui s'est développé sans aucun esprit de compétition.

Je souhaite donc bon vent à mon successeur en lui assurant que je serai disponible en tant que de besoin. L'essentiel est de rester unis et fraternels dans une association fédérée au sein de la plus importante des fédérations de randonnée pédestre.



Le rapport moral ne soulève aucune question et est adopté à l'unanimité.

REGLEMENT INTERIEUR.

Claude PLANTAMP rappelle que nous devons examiner les modifications aux art. 3, 4 et 5 du règlement intérieur qui vous ont été proposées dans le projet joint à la convocation. Nous le ferons article par article avec vote chaque fois.

Art.3 dernier alinéa : ajouter « s'il l'(ou les) estime capable de suivre le groupe à cette sortie ».

Aucune question n'étant soulevée, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Art.4 dernier alinéa : remplacer la fin du texte par « la participation aux frais est fixée par le Conseil d'Administration. Elle est divisée par le nombre global de participants (chauffeur compris). »

En l'absence de question, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Art.5 : les modifications aux deux premiers alinéas sont soumises au débat.

Nicole PLANTAMP déclare que la rédaction de cette modification la gêne un peu car elle ne fait pas mention de rythme, certains de nos adhérents ont les capacités de monter 1200m mais en 4h ; quelques accompagnateurs vont beaucoup plus vite. Elle a entendu d'un formateur d'accompagnateurs que c'est le « maillon faible » qui doit être juste derrière... et non les meilleurs marcheurs.

Jacqueline DERANCOURT reconnaît qu'il peut être difficile à certains de s'évaluer et à l'animateur de les dissuader de participer. Il apparaît souhaitable pour la **bonne cohésion du groupe que chacun se tienne dans les limites de ses possibilités, sans les surévaluer.**

Chantal HENKE déclare que cet été, face au programme aux forts dénivelés, elle a dû renoncer à participer, de même que Bernadette BACHELLERIE a été contrainte de suivre un « protocole » difficile en attendant de reprendre les randos, afin de ne pas pénaliser le groupe.

Le Président rappelle que les randonnées doivent pouvoir profiter au plus grand nombre.

Jacques VIAL précise que les sorties de Rando-Santé qu'il organise le mardi sont à la disposition des marcheurs moins rapides, dans des conditions très conviviales.

Les propositions du Conseil d'Administration sont soumises au vote : 1 voix contre, pas d'abstention, adoptées.

BILAN FINANCIER et BUDGET PREVISIONNEL.

Jacques VIAL, Trésorier, présente le bilan financier avec un compte de résultat 2016 négatif de - 557€. Il précise que l'importance de la formation résulte d'une **obligation légale** justifiant les moyens mis en œuvre pour la sécurité du groupe, de l'animateur et de la Présidente.

Pierre Soleillant pose une question sur la nécessité de demander une subvention si on en n'a pas besoin. Jacques OSTIAN répond que cela est parfaitement nécessaire et au cas où la demande ne serait pas faite une année, il serait pratiquement impossible de la renouveler.

Aucune autre question ne se manifestant, le bilan est soumis au vote : adopté à l'unanimité.



RAPPORT des COMMISSAIRES aux COMPTES.

Christiane et Yvon CHARLIER déclarent que les comptes ont été vérifiés et certifiés exacts, après qu'un manque de pièce justificative à l'appui d'une différence de 2€ ait été rectifié.

COTISATION 2017.

La proposition du Conseil d'Administration de porter le montant de la cotisation annuelle à 15€ est adoptée à l'unanimité.

BILAN des SORTIES.

Claude PLANTAMP présente le bilan des sorties 2015/2016 :

92 pédestres qui se décomposent comme suit :

63 en semaine et 29 le dimanche

pour respectivement 568 et 146 participants : moyennes= 9 et 4,5

19 raquettes pour 124 participants : moyenne= 6,5.

Cette statistique-sauf la ventilation semaine/dimanche- est donnée globalement à l'OMS dans la demande de subvention ainsi qu'au Comité Départemental.

ELECTION au CONSEIL d'ADMINISTRATION.

Le Président explique que sur un total des 9 membres, 4 postes étaient à pourvoir ; Christian DELALE a présenté sa démission le 24/09/16 et 3 Administrateurs étaient renouvelables (Serge FREMONT a souhaité ne pas se représenter, Jacques VIAL et Claude PLANTAMP présentent leur candidature)

Simone ESPINASSE a déposé sa candidature, mais elle ne peut se présenter ce soir, étant absente pour raisons personnelles et professionnelles ; vous la connaissez tous car elle participe aux randos et est accompagnatrice.

Au total, 3 candidatures sont proposées au scrutin ce soir et les bulletins de vote distribués. Il y a donc 1 vacance d'emploi. Le dépouillement étant assuré par Chantal SICARD et Robert MARTIN.

Le résultat est le suivant sur 45 bulletins reçus :

Simone ESPINASSE : 44 voix

Claude PLANTAMP : 43 voix

Jacques VIAL : 45 voix.

Le Président invite les 7 membres présents à se réunir pour élire le nouveau Bureau qui devient

Présidente : Jacqueline DERANCOURT

Vice-Président : Jacques OSTIAN

Trésorier : Jacques VIAL

Secrétaire : Yves NEDELLEC

Secrétaire-Adjointe : Marie-Thérèse JORSIN



Jacqueline présente ses remerciements au Conseil et souhaite dorénavant revenir à une atmosphère apaisée et sereine, dans un esprit amical et constructif.

Elle précise rapidement quelques projets qui lui tiennent à cœur :

1- Formation « Premiers Secours » le 22 novembre. Elle est ouverte à **tous les adhérents**, et rappelle l'importance de cet **engagement civique**.

2- DVA et connaissance du milieu enneigé avec un guide professionnel pour les participants aux sorties raquettes. Indispensable pour les séjours. Cette journée est fixée au mercredi 14-12, le lieu sera précisé par le guide ultérieurement.

3- Journées festives en dehors des randos :

- dès le 12 décembre ici à partir de 14h (jeux de société suivis d'un petit goûter)
- Galette des Rois en janvier
- Programmes culturels (lecture, patrimoine...)

4- Tutorat pour accompagner les nouveaux responsables de sortie.

Nous aurons besoin de volontaires pour animer ces rencontres. Merci de vous faire connaître.

Vous recevrez avec ce Procès-Verbal celui du Conseil d'Administration de ce jour.

QUESTIONS DIVERSES.

Claude PLANTAMP tient à préciser que le site de SENTIERS 05 fonctionne normalement grâce au dévouement de Yves NEDELLEC.

Jacques VIAL lance un appel auprès de tous les adhérents pour déposer dès réception auprès de la Présidente leur candidature au Comité Directeur du Comité Départemental et apporter ainsi leur contribution au fonctionnement des instances départementales. S'adresser auparavant à Pierre SOLEILLANT pour tout renseignement utile.

Jacques OSTIAN propose à l'Assemblée au nom du Conseil d'Administration de décerner à Claude PLANTAMP le titre de Membre d'Honneur à titre de reconnaissance des services rendus dans l'Association.

Les participants en sont d'accord.

Tout surpris, Claude le remercie, clôture la séance à 18h40 et invite l'ensemble des participants à prendre le verre de l'amitié.

Le Président sortant,

La Présidente élue

Claude PLANTAMP

Jacqueline DERANCOURT